COLLABORATION ENTRE LES CHORALES ET LES EQUIPES PASTORALES

Lors d'un cours de liturgie, puis d'une rencontre des directrices et directeurs de chœur, plusieurs remarques ont été faites concernant les rapports entre les équipes pastorales et les chorales. Le comité de la Fédération des Céciliennes s'en est ouvert à Monsieur l'abbé Pierre Rebetez, délégué épiscopal, qui l'a invité à rencontrer les agents pastoraux lors des séances des doyennés. Ce qui fut fait:

- le 24 janvier 2006. à Delémont, pour le doyenné de Delémont-Courrendlin
- le 22 février 2006 à Moutier, pour le doyenné de Moutier-St-Imier-Bienne
- le 7 mars 2006 à Courgenay, pour le doyenné d'Ajoie et Clos-du-Doubs.
  (Le doyenné des Franches-Montagnes était en restructuration à ce moment-là)

D'un commun accord, nous avons décidé de mettre par écrit quelques points essentiels de nos discussions à l'intention des chorales, d'une part, et des agents pastoraux, d'autre part.

A l'instar de nos rencontres, nous nous référons au document « Comment célébrer, faire église en Suisse romande », chapitre 7, point 7, page 5 (texte en italique gras).

❖ ***« La chorale, comme tout service liturgique, vient de l'assemblée et y retourne. »***

Il est important de définir ou de redéfinir dans chaque lieu de culte quel est l'endroit qui convient le mieux pour la chorale. Plusieurs éléments entrent dans ces considérations:

- l'architecture de l'église, l'acoustique, l'aménagement du chœur, l'emplacement de l'orgue, …

Ces différents facteurs révèlent qu'il n'y a pas de règles strictes.

D'autre part, la place de la chorale n'est pas immuable. Il est souhaitable que l'on se repose la question de temps en temps.

Une chorale qui se trouve habituellement sur la tribune peut descendre ponctuellement pour certaines célébrations et vice-versa. On peut constater que si les chanteuses et les chanteurs font l'expérience de se rapprocher de l'assemblée, le bilan est la plupart du temps positif.

❖ ***« Une chorale liturgique est un groupe de chrétiens qui se réunissent régulièrement pour préparer les chants de la liturgie... »***

Idéalement, la préparation des célébrations devrait se faire par l'équipe liturgique réunissant les actrices et acteurs principaux de la liturgie.

Les équipes pastorales sont invitées à faire part assez tôt du déroulement des liturgies particulières, des nécessités pastorales ou de leurs souhaits.

Vu leurs connaissances du répertoire, des forces du chœur et de ses possibilités, c'est aux chef-fe-s de chœur qu'incombent le souci du choix des chants dans la liturgie (quand la chorale chante) ; ils/elles doivent pouvoir établir leurs programmes plusieurs semaines à l'avance. C'est reconnaître le travail des chanteuses, des chanteurs et des organistes que de leur laisser le temps d'apprendre. Un chœur n'a pas la souplesse d'un soliste et a besoin de temps pour assimiler de nouveaux chants. Le rôle de l'organiste nécessite aussi une bonne préparation; il faut trouver les accompagnements, les transposer si nécessaire, chercher des préludes, des interludes ou autres morceaux qui conviennent.

Les directrices et directeurs communiqueront en temps utile aux équipes pastorales le calendrier des possibilités d'animation par la chorale.

Une petite remarque de la part des sociétés : elles apprécient d'avoir une fois ou l'autre la visite d'un membre de l'équipe pastorale lors de leur répétition.

❖ ***« ... et d'aider l'assemblée à y participer activement.***
La chorale doit donc faciliter le chant de l'assemblée.»

Plusieurs moyens peuvent favoriser la participation des fidèles:

- des chants choisis dans le manuel de l'assemblée (CNA, DMV ou autre)
- un répertoire commun à notre région
- l'annonce, l'affichage ou la projection des chants
- une première exécution à l'unisson, des refrains en particulier
- la préparation de feuilles de chants à certaines occasions
- une petite répétition avant la messe
- le soutien de l'orgue: par son jeu, l'organiste peut guider le chant de l'assemblée.

La chorale, l'équipe pastorale et l'équipe liturgique doivent porter le souci de la formation d'animateurs/trices d'assemblée.

> ❖ ***« Quant au répertoire spécifiquement choral, on veillera à y recourir en fonction de la nature des rites et au service de l'action liturgique en cours. De plus, le chef de chœur agira toujours en lien avec tous les acteurs de la liturgie. »***

L'écoute est aussi une forme de participation. Certains moments de la messe conviennent tout particulièrement pour un motet ou un autre chant polyphonique exécuté par la chorale seule:

>,

- lors de la présentation des dons
- pendant la communion

mais aussi:

- dans la liturgie de la Parole, après l'Eval'1gile ou l'homélie
- un chant de méditation peut prolonger la démarche de la communion

La polyphonie de chants connus n'empêche pas la participation de l'assemblée. Lors des fêtes, il est compréhensible qu'une chorale ait envie de chanter en polyphonie; elle peut le faire tout en laissant une place à l'assemblée.

Pour bâtir de belles célébrations priantes, une bonne entente est indispensable entre tous les acteurs/trices des liturgies. Il faut que de part et d'autre, une collaboration amicale s'instaure et que les options, attentes et désirs puissent être exprimés.
L'évaluation des célébrations importantes est aussi un moyen d'améliorer les liturgies à venir.

> ❖***« L'essentiel peut se résumer ainsi: la chorale est dans l'assemblée, elle chante avec l'assemblée et pour l'assemblée »***
> *(M. Veuthey, « La chorale au cœur de l'assemblée »)*

La chorale, par exemple, peut être invitée à soutenir les chants des premiers communiants ou des confirmands ou à compléter leur programme. Elle peut aussi reprendre leur répertoire particulier dans d'autres célébrations.

Une célébration bien préparée est bien vécue.

C'est le but du présent document d'inviter les différents partenaires, membres des équipes pastorales, directeurs/trices, organistes, animateurs/trices, lecteurs/trices/ catéchistes, sacristain-e-s, à s'entendre pour célébrer ensemble dans une belle répartition des rôles et complémentarité des compétences.

(signature)
Philippe Challet
Président FCJ

www.migy.ch/fcj

(signature)
Pierre Rebetez
Délégué Episcopal

www.jurapastoral.ch

FCJ 24.02.2008